REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-277 du 25 Octobre 1977

portant nomination du Camarade Alexandre DURAND en qualité de Président par intérim de la Cour d'Appel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la Loi N° 64-28 du 9 Décembre 1964, portant organisation judiciaire et les textes modificatifs subséquents ;

VU la Loi N° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant l'organisation, la Composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

VU le Loi N° 65-5 du 20 Avril 1965, portant statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;

VU le Décret N° 73-232 du 30 Juillet 1973, portant nomination du Camarade Alexandre DURAND en qualité de Procureur Général par intérim près la Cour d'Appel de Cotonou ;

SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 18 Mars 1977 ;

Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 19 Octobre 1977.

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Le Camarade Alexandre DURAND, Magistrat du Premier Echelon du 2ème Grade est nommé Président par Intérim de la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 2.- Le Camarade Alexandre DURAND prêtera, anvant d'entrer en fonction le serment prévu par la Loi.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du Décret N° 73-232 du 30 juillet 1973 sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Affaires Sociales

DJIBRIL Moriba

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MJLAS-MF 10 autres Ministères 12 MPSCAE 5 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DAFA au MJLAS 2 Cour d'Appel 2 Intéressé 1 DB-DCF-Solde 3 Trésor-DI 8 UNB-FASJEP-BN 6 JORPB 1.-